

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DAE 55 Subvention (5.000 euros) à l'association PAGE(S) (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 - 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association PAGE(S) (20e) au titre de la promotion du livre de bibliophilie contemporaine et des métiers du livre ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 31 mai 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association « PAGE(S) », située 51A, rue du Volga à Paris 20e arrondissement (n° Simpa : 35541 ; n° de dossier : 2016_06089) .

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 903, ligne VF55003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO